

Difficultés de recrutement dans le tourisme : l'OTRE et les fédérations signent une convention

11 OCTOBRE 2023



Le tourisme a été touché de plein fouet par la crise sanitaire, au cours de laquelle les entreprises de ces secteurs ont perdu des salariés. Les secteurs concourant au développement du tourisme et relevant d'OPCO Mobilités sont considérés comme complémentaires. Leur objectif est de devenir des vecteurs de « passerelles d'emplois » dans le secteur du tourisme.

Depuis la reprise de l'activité courant 2022, les problématiques de recrutement et de fidélisation dans ces entreprises se sont fortement amplifiées, par rapport à l'avant Covid. De plus, à ceci s'ajoutent pour ces secteurs d'activité des problématiques communes de saisonnalité ou de travail en temps partagés.

Les différentes fédérations et organisations ont donc décidé de réaliser une convention qui a pour objectifs de renforcer leur collaboration croisée, par la signature d'un plan d'actions partagé d'une durée de 3 ans afin de mutualiser, d'identifier et mettre en œuvre de nouvelles solutions.

Les ambitions principales de ce partenariat sont les suivantes :

- Identifier les problématiques communes en termes d'emploi, de qualification et de certification?;
- Échanger et travailler autour de la problématique formation des salariés et des nouveaux entrants ;
- Mutualiser les bonnes pratiques (notamment des recruteurs et managers) ;
- Réaliser des recrutements dédiés (job-dating « tourisme » qui peuvent être plus attractifs et permettre une connaissance des métiers plus large, vidéo sectorielle tourisme transverse et non métier comme il en est d'usage) ;
- Créer des réseaux locaux ou, tout du moins, de connaissances possibles en matière de chaîne du tourisme régional (acteurs locaux et offres existantes) ;
- Nouer des partenariats entre les différents secteurs : agences / autocaristes / transport fluvial / croisiéristes... ;
- Identifier et mettre en œuvre des passerelles d'emploi, notamment sur les emplois en temps partagés. Un croisement entre les cartographies des métiers pourra être envisagé pour faciliter ce travail de passerelle.

[Consulter la convention tourisme](#)

[Consulter la convention de partage des données](#)